



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/949

Le 18 juin 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion),
Genève, 16 octobre 2020**

1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 16 octobre 2020, après les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/105](#)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séance d'ouverture
Commission d'études 6	Vendredi 16 octobre 2020	Vendredi 9 octobre 2020 à 16 h 00 UTC	Vendredi 16 octobre 2020 à 9 h 30 (heure locale)

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 6 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R19-SG06-C-0001/en>

2.1 Adoption de projets de Recommandations lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8.

2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir le § 2.2 ci-dessus).

3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée* (y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 6 (rsg6-cvc@itu.int) dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg6/ch>

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R19-SG06.AR-C/fr>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R19-SG06-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au premier étage du bâtiment Montbrillant.

5 Diffusion sur le web

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **À partir de mai 2019, le Bureau des radiocommunications a progressivement mis en place une nouvelle plate-forme d'inscription aux manifestations, sur laquelle les participants doivent dans un premier temps remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés.** Un compte TIES de l'UIT est nécessaire pour que les participants puissent soumettre leurs demandes d'inscription et pour que les coordonnateurs désignés approuvent ces demandes.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

Note: En fonction de la situation liée à l'épidémie de coronavirus (COVID-19), il est possible que cette réunion se déroule entièrement par voie électronique (réunion virtuelle), auquel cas il sera proposé de participer à distance. Un Corrigendum à la présente Lettre circulaire sera alors publié en temps utile pour fournir les informations habituelles, en particulier concernant la nécessité de s'inscrire pour pouvoir participer, ainsi que des renseignements sur la plate-forme, les mesures requises pour la participation à distance et les horaires de la réunion, selon qu'il conviendra.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexes: 2

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 16 octobre 2020)

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Compte rendu de la réunion précédente (Document [6/43](#))
- 5 Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail
 - 5.1 Groupe de travail 6A
 - 5.2 Groupe de travail 6B
 - 5.3 Groupe de travail 6C
- 6 Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 6.1 Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-8, §§ A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)
 - Décision de demander l'adoption du texte par la Commission d'études
 - Décision concernant la procédure d'approbation à suivre
- 7 Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 8 Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 9 Suppression de Recommandations, Rapports et Questions
- 10 Examen d'autres contributions
- 11 Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R
- 12 État d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 13 Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales
- 14 Calendrier des réunions
- 15 Divers

Y. NISHIDA

Président de la Commission d'études 6
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C tenues avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1877-2 – Méthodes de correction d'erreurs, de mise en trame des données, de modulation et d'émission pour la deuxième génération de systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1877-2 – voir l'Annexe 6 du Document [6A/42](#))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2016-1 – Méthodes de correction d'erreur, de mise en trame des données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion multimédia de Terre, pour la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2016-1 – voir l'Annexe 8 du Document [6A/42](#))

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[MCDTT_CALC] – Calculs de coexistence avec les systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre par utilisation de la méthode de simulation de Monte Carlo (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[MCDTT_CALC] – voir l'Annexe 10 du Document [6A/42](#))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1615-1 – Paramètres de planification pour la radiodiffusion sonore numérique aux fréquences inférieures à 30 MHz (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1615-1 – voir l'Annexe 11 du Document [6A/42](#)).

Groupe de travail 6B

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2075-2 – Système intégré de radiodiffusion et large bande (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2075-2 – voir l'Annexe 1 du Document [6B/33](#))

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IP IF PROFILES] – Technologies applicables aux interfaces utilisant le protocole Internet (IP) pour la production de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IP IF PROFILES] – voir l'Annexe 2 du Document [6B/33](#)).

Groupe de travail 6C

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[MIL] – Algorithme de mesure objective pour le contrôle et la gestion de la brillance de la télévision à grande plage dynamique (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[MIL] – voir l'Annexe 1 du Document [6C/26](#))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1790 – Spécifications applicables au contrôle en service des chaînes de radiodiffusion (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1790-0– voir l'Annexe 2 du Document [6C/26](#))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2111-1 – Spécifications de la mire de référence de barres de couleur pour les systèmes de télévision à grande plage dynamique (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2111-1 – voir l'Annexe 7 du Document [6C/26](#)).
